

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LAZARD PATRIMOINE USD

### SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0011537620 - Lazard Patrimoine USD

## Objectif et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 55 % MSCI AC World; 25 % Daily Effective Compounded Federal Funds Rate; 20 % ICE BofAML US Corporate & Government Index. L'indicateur de référence est rebalancé annuellement et ses constituants sont exprimés en euro, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

**Politique d'investissement :** la stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif), cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :

- de 30% à 80% de l'actif net exposition en actions (dont un investissement de 0 à 20% en actions de pays émergents, uniquement via des OPC, de 0 à 15% en actions de petites et moyennes capitalisations en direct ou via des OPC spécialisés, et s'efforcera d'être limité à 10% maximum en titres vifs européens liés à des thématiques américaines, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte) ;
- de 0 à 50% de l'actif net investissement en obligations (les obligations spéculative/high yield c'est-à-dire notées en dessous de BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion et/ou les titres non notés sont autorisés à hauteur de 20 % maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 70% de l'actif net investissement en instruments monétaires, en OPC monétaires ou monétaires court terme, libellés en USD (Notation minimale des émissions : A-1 sur CT et A- sur LT (S&P) et/ou P-1 sur CT et A3 sur LT (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ;
- de 0 à 10% de l'actif net investissement en Fonds mixtes. Ceux-ci pourront avoir recours notamment à des stratégies de gestion de style Long/Short et/ou Market/Neutral.

Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés par le service de la stratégie et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations avec comme zone géographique prépondérante les Etats-Unis. Pour les obligations détenues en direct le gérant pourra investir dans tous types d'obligations simples, convertibles et à bons de souscription) émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des

obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds). Les zones géographiques prépondérantes seront les Etats-Unis et l'Europe.

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés,..) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

La Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action, de taux et de change.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ;
- dans la limite de 30% maximum en FIA français ou établis dans l'Union Européenne répondant aux 4 critères définis par l'article R 214-13 du COMOFI.

Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut être investie à hauteur de 10% maximum en titres intégrant des dérivés.

### Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

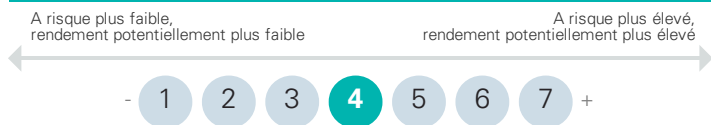
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

## Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de la Sicav dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	2,27% *
----------------	---------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance	25% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence.
---------------------------	--

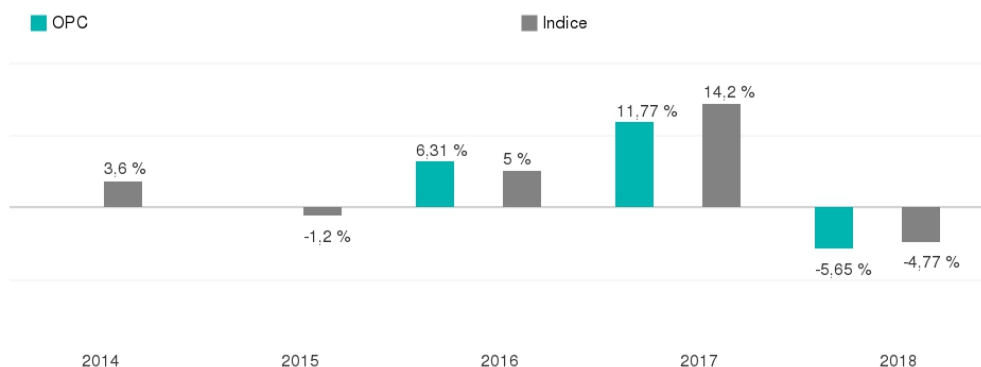
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice : 0

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 23/09/2013

**Devise :** USD

**Indicateur de référence :**

55% MSCI AC World ; 25% Daily Effective Compounded Federal Funds Rate ; 20% ICE BofAML US Corporate & Government Index L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en euro, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Lazard Frères Banque.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **04/11/2019**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.